

Toulon, le 27 avril 2020

M. le Recteur de l'Académie de Nice
Rectorat de Nice
53 avenue Cap de Croix
06181 NICE

Objet : diffusion des informations académiques

Monsieur le Recteur de l'Académie de Nice,

Après l'annonce du président de la République de la fermeture des écoles à partir du 16 mars 2020, nous avons constaté d'énormes dysfonctionnement dans la mise en place du confinement dans notre secteur d'activité et en ce qui concerne la procédure de « continuité pédagogique » telle qu'elle a été appelée par le ministre de l'Éducation Nationale.

En effet, les très nombreuses remontées que nous avons pu avoir de nos collègues, de la maternelle à l'université, tant des personnels enseignants que des autres catégories de personnels, ont fait état d'une mise en place chaotique de ce début de confinement.

Autant nous pourrions admettre que tout le monde a été pris de court et que notre ministère n'était pas préparé à cette situation exceptionnelle, autant nous ne pouvons accepter que nos collègues aient reçus des ordres, des contre-ordres, des ordres contradictoires, voire rien du tout.

Il se trouve que les circulaires émanant des services du Rectorat ou de l'Inspection Académique du Var ont été diffusées de manière très aléatoire. Les personnes destinataires, personnels de direction en EPLE ou inspecteurs et inspectrices dans le 1^{er} degré, faisant ici le choix de tout diffuser à tous les personnels sous leur responsabilité, là le choix de ne rien diffuser, voire des fois de diffuser partiellement ou de manière tronquée ces informations.

Le résultat a été que la plupart des personnels, dans cette période anxiogène, ont été déstabilisés par une circulation d'informations non fiables ou supposées comme tel, ne permettant pas de savoir exactement que faire dans cette situation particulière.

Aujourd'hui nous sommes dans une nouvelle phase. Celle où le président de la République a décidé de la réouverture des écoles à partir du 11 mai, et où le ministre de l'Éducation Nationale a esquissé des pistes pour cette réouverture, qui serait progressive. Les propos du ministre lors de l'audition devant la commission culture-éducation de l'Assemblée Nationale du mardi 21 avril 2020 donnent effectivement des pistes, mais restent flous quand à la mise en œuvre effective souhaitée.

Au delà du risque sanitaire que va faire peser cette réouverture sur l'ensemble des personnels, des élèves, mais aussi de leurs familles respectives et donc par ricochet sur une très grande partie de la population, nous nous interrogeons sur les modalités qui seront effectivement proposée pour sa mise en œuvre. Et au regard de ce que nous avons récemment vécu, nous redoutons qu'une fois encore les informations et instructions soient diffusées de manière parcellaire, mettant nos collègues dans des situations compliquées et encore plus anxiogène.

Si nous avons conscience que chaque école, chaque établissement à des spécificités qui ne permettent pas de tout généraliser, surtout en fonction de la collectivité territoriale de rattachement, il nous apparaît nécessaire de ne pas revivre la pagaille que nous avons vécue lors de la mise en sécurité des personnels et des élèves au moment de la fermetures des écoles et établissements.

Nous constatons déjà que, sans qu'il y ait d'instructions officielles du ministère, sans qu'il y ait d'instructions de votre part, des collègues reçoivent déjà de leurs supérieurs hiérarchiques des informations sur la reprise des écoles et établissements... ces supérieurs hiérarchiques sont ils mieux informés que vous sur les intentions du ministre de l'Éducation Nationale ?

Vous l'avez fait le 17 mars et le 24 mars en vous adressant à l'ensemble des personnels de l'académie de Nice. **Nous vous demandons de diffuser le plus largement possible vos instructions et informations, c'est à dire à l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale de l'Académie de Nice.** Ainsi les collègues sauront s'il s'agit d'instructions et informations générales et officielles, où s'il s'agit d'initiatives locales des équipes de direction et des IEN.

Bien entendu, en tant qu'organisation syndicale nous serons très vigilents sur les instructions qui seront données à nos collègues et sur les conditions dans lesquelles vous souhaitez les faire retourner au travail. Pour nous votre responsabilité, celle de l'IA du Var, des chef-fes d'établissements et des IEN seront engagées.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre attachement au service public et laïque d'éducation nationale.

Pascal BRUN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Brun', with a stylized flourish at the end.

Co-Secrétaire de SUD Éducation Var